



## LA VILLE POURSUIT SES TRAVAUX DE REFECTION DE SES VOIRIES

Afin de remettre à niveau ses voiries, comme elle fait depuis 2014, la commune procédera à partir du mardi 7 janvier à des travaux de réhabilitation de la rue de Cavillé (de la place de l'église au n°9) pour améliorer et sécuriser le cheminement des piétons sur le trottoir par une mise aux normes accessibilité (passage à 1,40m de largeur) et permettre la circulation et le stationnement en toute sécurité.

Il s'agit de la 1ère phase de rénovation complète de la rue de Cavillé. La ville poursuivra et achèvera ensuite celle-ci.

La rue de Cavillé, qui est l'une des plus anciennes voies de Pont-Sainte-Maxence, et dont une partie traverse le centre-ville est en effet fortement fréquentée à la fois par les véhicules, les cyclistes et les piétons.

Ces travaux dureront environ 6 semaines pour un montant total de 98 400, 00 Euros.

La municipalité présente d'ores et déjà ses excuses pour l'éventuelle gêne occasionnée notamment pour le stationnement et la circulation qui peuvent être provisoirement dégradés mais nécessaire pour améliorer l'environnement immédiat.

Les services se tiennent naturellement à la disposition de chacun au 03 44 72 50 19 ou à [mairie.deau@pontsaintemaxence.fr](mailto:mairie.deau@pontsaintemaxence.fr)